

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 22.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	20 l. au dessus	52 deg.	27 pou. 7 ligu.	Nord.	Pluie.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
5 h.	h.	7 h.	Nouvelle lune.		5
6 m.	4 m.	m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 22 août 1838.

BANQUET DE VILLEFRANCHE.

Nos députés ont gardé pendant toute la session un silence prudent. M. Sauzet n'a parlé sur aucune des questions importantes qui ont occupé la chambre; il s'est contenté, comme rapporteur, de prendre part à la discussion de la loi sur les mines. On le voit, il ne s'est pas compromis. M. Sauzet, si avide de prendre la parole à la chambre en 1834, si prompt à aborder la tribune alors qu'il n'avait pas touché de portefeuille, devient un des muets des centres. A quelle nuance d'opinion appartient-il maintenant? est-il avec M. Dupin ou avec M. Thiers? soutient-il le cabinet du 15 août, ou travaille-t-il à sa ruine? C'est ce qu'il nous serait difficile de dire.

Cette année, M. Fulchiron est également devenu taciturne; il a bien pris la parole deux ou trois fois, mais sur des questions secondaires. Il n'a pas fait, comme par le passé, retentir la tribune de ses véhémentes paroles; les temps calmes sont funestes à son éloquence. Quant à M. Jars, il s'est voué au dieu Terme. MM. Verne de Bachelard et Humblot-Comté professent le même culte.

On le voit, ces messieurs se sont bien effacés. Si tel était leur but, ils l'ont magnifiquement atteint; c'est à ce point qu'on ne savait plus dans le département si nous avions à Paris des députés. M. Sauzet, à l'époque de la discussion de la rente et de la loi sur l'état-major-général de l'armée, a quitté Paris; qui s'en est aperçu? Après la session, ces messieurs sont rentrés dans leurs foyers; qui s'en est ému? Partout l'indifférence les a accueillis; leurs partisans n'ont pas même songé à leur donner une sérénade, une fête, un banquet.

M. Fulchiron a fait annoncer bruyamment son arrivée. L'honorable, s'il n'est pas revenu chargé de lauriers parlementaires, a présenté à leur défaut une vieille chronique du moyen-âge à ses commettants, et les ingrats n'ont pas applaudi!

Le *Courrier de Lyon* seul l'a félicité d'avoir emballé à Paris quelques bouquins payés par le budget et d'en avoir acquitté le port.

Cependant nos honorables ont été froissés d'une pareille froideur. Si les députés du centre déclament contre les banquets offerts aux membres de l'opposition, il ne faut pas croire pourtant qu'ils ne soient parfois jaloux d'une ovation en petit comité, d'un banquet électoral, et qu'ils aient en grand mépris toasts et compliments; leurs oreilles aiment aussi les applaudissements et les paroles flatteuses.

Ce qui le prouve, c'est le banquet de Villefranche. Par qui a-t-il été donné? Par la ville de Villefranche, nous dit le *Courrier de Lyon*, et par les neuf cantons de l'arrondissement.

Si nous sommes bien informés, la ville de Villefranche et les neuf cantons ne se seraient guère émus de cette démonstration officielle préparée par quelques affidés de la sous-préfecture; — mais ne discutons pas sur les motifs qui ont déterminé le banquet, sur les moyens employés pour l'organiser: ce sont là choses puériles; arrivons à ce qui est plus grave, à la manière dont les faits s'y sont passés.

Des toasts ont été portés au roi, au préfet et à MM. les députés du Rhône. Pas une voix ne s'est élevée pour rappeler l'origine du gouvernement de Louis-Philippe. La révolution de 1830 n'a pas eu, dans cette réunion officielle, les honneurs d'un souvenir. Ceci est de la franchise; il était bon de constater que dans une réunion nombreuse, présidée par des fonctionnaires publics, on n'a songé qu'au

L'Ermitage.

Que deviennent tous ces fous et tous ces prodiges qui brillent un instant dans les régions de la mode, dépensant en quelques mois toute leur lumière et tout leur éclat? Où vont ces étoiles quand elles s'éteignent? Il y a tant de jeunes gens qui ont le malheur d'hériter trop tôt, et qui entretiennent libéralement leurs passions avec le capital de leur fortune! Quand le dernier écu a glissé entre leurs doigts, que font-ils? — Les uns commencent l'héroïque lâcheté du suicide; — d'autres, plus patients et plus fermes, se font soldats; — ceux qui ont de la philosophie vont végéter en province, pourvus d'un mince emploi; — les plus aventureux s'embarquent pour l'Amérique, et deviennent quelquefois une providence pour les neveux qu'ils ont laissés au manoir.

Victor Raimbaut aurait pu choisir entre ces divers partis; il avait toute la faiblesse nécessaire pour se tirer hardiment un coup de pistolet entre les deux yeux; il possédait toutes les qualités requises pour faire un parfait cuirassier; il était assez philosophe pour remplir les fonctions de commis aux octrois ou d'expéditionnaire aux hypothèques dans une ville de trois mille âmes; enfin il était assez superstitieux pour croire aux fortunes improvisées dans ce nouveau monde qui commence à se faire bien vieux.

Cependant, Victor Raimbaut ne suivit aucune de ces voies ouvertes à une jeunesse imprudente. Il professait une haine profonde pour les choses vulgaires, et il ne voulait imiter aucun de ceux qu'il avait vus tomber sur son chemin. L'amour-propre est souvent le mobile des belles actions et des grandes fautes. Dans le naufrage de son luxe et de sa vanité, Victor eut l'ambition de faire une fin originale. Lorsqu'après cinq ou six années de folles et de prodigalités, il se vit ruiné, le courage ne lui manqua pas pour envisager froidement sa position. Il aurait pu tenir encore quelque temps le terrain; mais, lutter avec la gé-

roi, et qu'on a gardé le silence sur les institutions du pays.

M. le préfet a exprimé à nos députés, dit le *Courrier*, la reconnaissance du département tout entier pour la manière dont chacun d'eux a servi la cause de ses intérêts matériels.

M. le préfet a eu grandement tort de se faire l'organe de tout le département, car il peut tenir pour certain que la majorité de nos concitoyens ne se croit pas obligée à la reconnaissance envers nos députés.

S'ils ont rendu des services au département, ils sont de telle nature qu'on les ignore. Il eût été de bon goût, en louant ces messieurs, d'énumérer les actes qui les honorent; nous eussions été fort aises de les connaître, de pouvoir les apprécier et en discuter le mérite.

Mais ces services se bornent probablement à quelques démarches faites dans les salons et les hôtels ministériels pour faire participer quelques protégés à la curée du budget.

Les services d'un député, quand ils sont loyaux, sont produits au grand jour; on les expose *coram populo*. C'est le peuple qui devrait être le but de toutes les actions d'un mandataire du pays, c'est à lui qu'on devrait rendre compte de son mandat.

M. Sauzet a répondu au discours de M. le préfet; son laconisme, dans cette circonstance, a été grand. L'homme qui, dans une cause civile, discourt pendant trois heures, n'a prononcé que quelques paroles dans une occasion solennelle. Il a continué à Villefranche le rôle qu'il joue à la chambre; en vérité, il ne s'est pas compromis.

Les intérêts matériels ont été le texte sur lequel il a bâti quelques phrases.

Mais qu'on nous dise donc comment MM. les députés du Rhône entendent les intérêts matériels, comment ils les ont servis à la chambre; si M. Sauzet est partisan de la réduction de la rente, ou non; si M. Fulchiron a voté pour ou contre la proposition Gouin; quels votes ils ont émis dans la question des chemins de fer. Ces questions touchent à ces intérêts matériels; le banquet de Villefranche était une belle occasion d'indiquer comment on les a entendus.

Si nous en croyons le *Courrier*, M. Sauzet a dit, en répondant à M. le préfet, à quels intérêts positifs devait s'attacher l'œuvre législative. Pourquoi alors ne pas initier le public aux développements que l'orateur a donnés à cette pensée? Pareilles réticences seront mal interprétées.

Voilà donc enfin où nous sommes arrivés! La députation du Rhône ne connaît plus qu'intérêts matériels; elle veut qu'on ne s'occupe que de chemins de fer, de routes, de canaux; elle ne rêve que banques, commandites, comme si les intérêts matériels du pays pouvaient être détachés des intérêts moraux; et dans le moment même où elle articule, par l'organe de M. Sauzet, quelques paroles sonores sur le but que doit se proposer l'œuvre législative, ces paroles sont étouffées, on n'ose pas les livrer à la publicité, d'où nous pouvons conclure que ces Messieurs comprennent autrement que le pays la direction qu'on doit lui imprimer.

Le banquet de Villefranche indique clairement qu'ils font peu de cas de l'opinion de leurs concitoyens. Leur devoir, ainsi que tous les hommes de sens le reconnaîtront avec nous, était, dans pareille occurrence, d'expliquer les motifs de leur mutisme à la chambre, si ces motifs sont sérieux. Ils ont été à Villefranche ce qu'ils étaient à Paris, ménagers de leurs paroles. Puisqu'ils prêchent la doctrine des intérêts matériels, on peut croire qu'ils ont intérêt à se taire. Quand on a des convictions sincères, telles qu'elles soient, on les exprime. Si on croit avoir rempli

ne, ruser avec les usuriers, et tirer laborieusement par la queue ce mauvais diable que l'on nomme le crédit, c'étaient là une fatigue et une honte auxquelles un jeune homme franc et loyal ne pouvait s'accoutumer. Et puis, de toute façon, la chute était inévitable, et elle ne devait être que plus lourde et plus humiliante après ces mille petits moyens, ces mille petites lâchetés, employés pour la dissimuler et la retarder.

Réduit à se retirer de ce monde brillant où il avait si largement payé son court passage, Victor Raimbaut feignit une grande passion pour une jeune et belle veuve, M^{me} de Monclar, et il se conduisit si habilement que ses amis eux-mêmes furent dupes de son manège. Quand il quitta Paris, personne ne pensa qu'il était ruiné; on ne douta pas que ce ne fut là une résolution inspirée par un désespoir amoureux. On le trouva intéressant et sublime, on le plaignit et on l'admira. Six mois après son départ, on parlait encore de lui; on le citait comme un modèle de constance et d'originalité; on disait:

— Vous savez bien, Victor Raimbaut? qui avait de si beaux chevaux; — qui tirait si bien le pistolet; — qui était il y a un an avec C^{***}? eh bien, il s'est fait ermite.

— Allons donc!

— Parole d'honneur!

— Et pourquoi?

— Une passion contrariée!

Et ici le titre d'ermite n'était pas simplement cette qualification exagérée que nos dandys appliquent à tout homme qui, après avoir figuré dans leur phalange, se résigne à vivre loin de Paris, — à Lyon, à Bordeaux ou à Marseille. — Victor Raimbaut s'était fait ermite, absolument et à la lettre. Voici comment les choses s'étaient passées. Sous prétexte d'acheter des rentes et de se livrer à des spéculations financières, Victor avait vendu à son cousin Paul de Mibray sa terre de Chemilly en Bourgogne. A quelques lieues de Chemilly, il possédait une petite propriété composée d'une maisonnette, d'un clos et d'une colline ornée

son devoir consciencieusement, on le dit hautement. Si on se tait, ou si on calcule la valeur de chaque parole, c'est qu'on sent qu'on n'a pas bien mérité de ses concitoyens.

Voici dans quels termes le *Courrier* rend compte du banquet:

Un banquet a été donné, le 19 août, à M. le préfet ainsi qu'à MM. les députés du Rhône, soit par la ville de Villefranche, soit par les neuf cantons dont se compose son arrondissement, lesquels y étaient représentés par les membres de la magistrature et du barreau, par ceux du conseil-général, du conseil d'arrondissement, par les fonctionnaires publics et par les notabilités commerciales.

A cette réunion sans caractère politique, en ce qu'elle n'avait d'autre but que de témoigner aux honorables conviés les affectueuses sympathies de l'arrondissement, on a porté plusieurs toasts que l'assemblée a couverts de ses applaudissements.

Le premier au roi par le sous-préfet.

Le second, par le préfet, à MM. les députés du Rhône, auxquels il a exprimé, avec la supériorité de vues et d'esprit qui le distingue, la reconnaissance du département tout entier pour la manière dont chacun d'eux a servi la cause de ses intérêts matériels et a compris la portée de son mandat.

M. Sauzet, chargé de répondre au nom de ses collègues, l'a fait avec un admirable talent d'improvisation: il a dit à quels intérêts positifs devait se rattacher aujourd'hui l'œuvre législative; quelles avaient été sur ce point les convictions de la députation du Rhône; quel serait toujours son dévouement aux industries, aux progrès agricoles et commerciaux de l'arrondissement de Villefranche.

Enfin le maire de cette ville, M. Durieu-Milliet, s'est rendu l'organe de l'opinion générale en portant à M. le préfet une santé non moins cordiale que les précédentes, et en rendant hommage à la haute pensée qui préside à son administration.

Le banquet, dressé sous une tente aux trois couleurs, a été suivi d'un bal improvisé où assistaient plus de trois mille personnes et qui s'est prolongé fort avant dans la soirée.

Cette démonstration (ajoute notre correspondant) a été si pleine de franchise, elle a donné lieu de part et d'autre à une expansion si vive de sentiments, qu'on doit la considérer comme une pensée heureuse dont les résultats ne peuvent qu'être profitables à la fusion qui s'opère dans l'esprit de toutes les classes en faveur de l'ordre et du gouvernement de juillet.

La diplomatie paraît être fort inquiète en ce moment des suites de la note de M. de Montebello adressée à la diète helvétique. On avait suscité un moyen de terminer le différend à la satisfaction des deux pays. Le prince Louis, pour ne pas se trouver dans l'alternative d'opter entre la qualité de citoyen français et celle de citoyen suisse, consentait à se retirer volontairement du territoire helvétique; M. de Montebello s'était hâté de faire connaître à M. Molé cette décision qui pouvait faire sortir le cabinet français du mauvais pas où il s'était engagé. Mais M. Molé a de nouveau embrouillé la question d'une manière déplorable. Il a fait réponse que le départ de M. le prince Louis ne serait suffisant que dans le cas où il s'engagerait par un écrit signé de sa main à ne point reparaitre en Suisse. Le prince, comme on peut bien le penser, a repoussé une condition pareille, et il est résolu maintenant à attendre la décision du gouvernement de Thurgovie, auquel la question a été soumise par la diète fédérale. La réponse de ce canton n'est pas douteuse, car la note française y a excité la susceptibilité nationale, et nous avons même vu que plusieurs communes venaient de conférer au prince le droit de bourgeoisie, afin que le canton de Thurgovie ne puisse pas assumer à lui seul toute la responsabilité du refus qui doit être fait à la France.

Déjà tous les départements qui avoisinent la Suisse, et qui ont avec elle des rapports journaliers, se demandent avec anxiété ce qu'il adviendra du refus fait par le gouvernement helvétique d'obtempérer à la demande de la France. On s'attend généralement à un nouveau blocus hermétique, et l'on se rappelle encore le préjudice que le blocus qui a suivi l'affaire Conseil a occasionné dans cette partie de la France.

Il paraît néanmoins que M. Molé n'a pas l'intention pour le moment d'en venir à cette fâcheuse extrémité. Du moins un de ses journaux disait, il y a quelques jours, et ses partisans répètent depuis que, dans le cas où la Suisse refuserait l'expulsion du prince, le cabinet des Tuileries enverrait une nouvelle note à la diète fédérale, dans laquelle la Suisse serait rendue responsable de toutes les intrigues auxquelles le prince Louis

d'une grotte célèbre parmi les gens dévots de la contrée, parce qu'elle avait été habitée par un ermite qui y était mort en odeur de sainteté vers le milieu du siècle dernier. De tous ses biens, Victor Raimbaut ne conserva que ce petit domaine d'une mince valeur, et ce fut là qu'il se retira. Dans les premiers temps de son séjour à la campagne, il s'établit dans la grotte; cette demeure avait quelque chose d'étrange et de poétique qui lui convenait mieux que la simplicité rustique de la maison. Les habitants du pays le surnommèrent l'ermite. Quelques-uns de ses amis les plus chers, de ceux qui avaient partagé sa prospérité, vinrent le voir pour essayer de le faire renoncer à sa résolution et de le rendre au monde: il fut inébranlable, et, de retour à Paris, les visiteurs indiscrets publièrent partout que Victor était vraiment ermite, qu'ils l'avaient vu dans son ermitage, qu'il couchait sur un lit de fougère. Tout cela mit M^{me} de Monclar fort à la mode. Parmi les femmes qui réduisent leurs amoureux au désespoir, il en est bien peu qui comptent un ermite au nombre de leurs victimes.

Le fait est que Victor n'avait jamais porté le froc: il n'était resté dans la grotte que le temps nécessaire pour établir sa renommée d'anachorète, et pour faire faire à la maisonnette quelques réparations indispensables. Pendant les derniers mois qu'il avait passés à Paris, il s'était donné tant de mal pour faire bonne contenance et cacher son désastre à tous les yeux, que le calme et la paix de la campagne lui semblèrent, après tant de peines et de fatigues, un inappréciable bonheur. Ils'accoutuma donc merveilleusement à cette vie nouvelle dans laquelle il était entré par nécessité. Une année s'écoula ainsi, doucement et sans regrets, dans le repos et dans le silence. La solitude est un puissant remède qui calme les plus grandes passions. Si Raimbaut avait été amoureux, il se serait guéri; il ne l'était pas et il le devint. Bien souvent, malgré lui, il songea à M^{me} de Monclar qui avait les honneurs de sa retraite. — « Qu'en pense-t-elle? disait-il; n'a-t-elle pas été touchée de cette preuve d'amour? » — Et la jeune

pourrait se livrer en France. On exigerait de la diète que le prince fut admis à accepter solennellement le titre de citoyen suisse, et à renoncer à jamais au titre de citoyen français. Le ministère français consentirait à ces conditions seulement à ne pas employer de moyens coercitifs pour amener l'éloignement du prince.

Il nous semble que, pour arriver à ce résultat, M. Molé aurait pu ne pas eutamer l'affaire sur un ton aussi menaçant. La France paraît avoir reculé devant la fermeté helvétique. Il aurait mieux valu accepter le départ volontaire de M. le prince Louis Napoléon. C'était le seul moyen de sortir honorablement de cette malheureuse affaire.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Audience des lundis et mardis 20 et 21 août.

(Présidence de M. Alcock.)

VOL DE MARCHANDISES.

La troisième session des assises du Rhône a commencé lundi 20. Plusieurs jurés n'ont pas répondu à l'appel du greffier. Ils ont fait présenter des excuses qui ont été agréées de la cour pour quelques-uns. Un des absents a été condamné à 500 fr. d'amende.

La première cause, toute simple qu'elle était, a duré deux jours. Au moment où l'on achevait l'audition des témoins, l'un des conseillers assesseurs, M. Menoux, a été saisi d'une grave et subite indisposition, et, pour ce motif, les plaidoiries ont été renvoyées au lendemain.

Le sieur Jean Durand, âgé de 26 ans, ouvrier en soie, né à Lyon, et Madeleine Neymond, âgée de 25 ans, ouvrière frangeuse, née à Tournus, comparaissent devant la cour d'assises, accusés d'avoir, dans la nuit du 28 au 29 avril 1838, soustrait, à l'aide d'effraction extérieure et d'escalade, au préjudice des sœurs Bresse, marchandes de modes à la Guillotière, une certaine quantité d'objets de leur commerce.

Les charges paraissent accablantes; Durand avait déjà subi une condamnation à cinq ans d'emprisonnement; il était sous la surveillance de la police, et les agents Babolat et Gaillard, ainsi qu'un condamné libéré nommé Perrès, donnaient sur le compte de Durand et de la fille Neymond les renseignements les plus défavorables. Les objets volés avaient été, en partie du moins, reconnus par les demoiselles Bresse, au préjudice desquelles le vol avait été commis; une dentelle surtout était reconnue non-seulement par elles, mais encore par la femme Guy, qui l'avait achetée chez ces modistes quelque temps auparavant, et qui depuis peu la lui avait remise pour la garniture d'un bonnet; l'aunage et le dessin de la dentelle, tout était identique.

Un morceau de tulle, au milieu duquel se trouvait un trou de la largeur d'une pièce de 20 sous, était également reconnu non-seulement par les demoiselles Bresse, mais encore par le négociant qui le leur avait vendu, et qui déposait que ce trou avait été l'objet d'une discussion lors de la vente qu'il en avait faite à ces demoiselles.

Durand soutenait ignorer que ces objets, trouvés dans la commode de la fille Neymond, avec laquelle il vivait, fussent en sa possession. La fille Neymond déclarait avoir acheté le tout, à l'exception de la dentelle, d'un colporteur qui s'était présenté chez elle; quant à la dentelle, elle avait d'abord dit l'avoir en sa possession depuis long-temps, puis elle soutenait l'avoir trouvée la semaine même de son arrestation.

Durand a été déclaré non coupable et acquitté; la fille Neymond a été reconnue coupable de complicité de vol, et, grâce à l'admission des circonstances atténuantes, elle n'a été condamnée qu'à deux ans d'emprisonnement, minimum de la peine. M. Mandrière a défendu l'un et l'autre accusés.

Le conseil-général du Rhône, dans sa première séance, a nommé M. Verne de Bachelard président, et M. Peyré secrétaire.

On lit dans le *Mercurie ségusien* :

« Nous espérons pouvoir donner un compte-rendu détaillé des travaux de la session du conseil-général du département de la Loire. »

Nous apprenons que le conseil-général de l'Ain a autorisé son secrétaire à communiquer chaque jour à la presse les procès-verbaux de ses séances qui, d'après le vœu de la loi, doivent être rédigés et signés après chaque séance.

Dans la nuit du 13 au 14 du courant, un incendie, qui a éclaté au hameau de Fay, commune de Peyrieux, a détruit, en l'espace de 4 heures, six maisons et des bâtiments ruraux appartenant à quatre propriétaires dont deux sont peu aisés; les récoltes, cuves, tonneaux et instruments d'agriculture qui s'y trouvaient ont été la proie des flammes; on évalue la perte totale à 15,000 fr. Ces bâtiments étaient couverts en chaume; ils n'étaient pas assurés. (Courrier de l'Ain.)

veuve, avec sa beauté, ses grâces et son esprit, venait de temps en temps charmer le souvenir du solitaire.

Une année d'ermitage peut produire d'excellents résultats chez un jeune homme de bonne volonté. Victor Raimbaut, gâté par la dissipation, sentit sa bonne nature se réveiller dans les loisirs et dans la paix de la solitude. Comme le tyran de Syracuse, il cultiva son jardin, et sa santé, qu'une vie prodigieuse avait ébranlée, se raffermir dans un salutaire exercice et à l'air pur des champs. Pour passer le temps il prit des livres; son esprit s'ouvrit à de vives clartés, son âme recut d'heureuses et fécondes impressions. Cette année, consacrée à l'étude, à la méditation et au travail, eut pour lui les fruits d'une éducation complète. Il pouvait désormais rentrer sans danger dans le monde qui l'avait dépouillé; il avait acquis la double expérience que donnent les fautes de la jeunesse suivies du repentir et de la réforme, et ce fut sans doute le sentiment de sa force et de sa valeur nouvelle qui lui rendit alors sa retraite moins chère. Il se sentait fait pour marcher vers un noble but et pour briller dans la foule autrement que par le mérite de son tailleur et l'élégance de ses équipages, et il songeait à vendre son verger, sa maison et sa colline, pour aller tenter la fortune sur un vaste théâtre. Mais il ne se dissimulait pas les difficultés de l'entreprise, et il calculait avec douleur toutes les chances incertaines ou mauvaises qu'il lui faudrait traverser. Raimbaut avait près de trente ans; il était déjà trop tard pour un noviciat, ses antécédents militaient contre lui, et tout, jusqu'à son étrange retraite, devait lui porter préjudice.

Sur ces entrefaites, Paul de Mibray vint avec plusieurs de ses amis passer la belle saison dans sa terre de Chemilly. Il se rappela que son cousin était autrefois un bon convive et un excellent chasseur; il n'était pas fâché d'ailleurs de le voir dans son ermitage, et, un beau jour, une bande de joyeux jeunes gens entra avec grand bruit dans le clos du solitaire. Raimbaut, qui songeait à rentrer dans le monde, fut charmé de voir le monde

Le *Mercurie ségusien* consacre dans son numéro du 18 un long article à l'examen de la question de savoir si l'école des arts et métiers qu'on doit fonder dans le Midi ne serait pas très-convenablement placée à St-Etienne. Il engage le conseil-général à émettre ce vœu.

Nous, de notre côté, nous engageons le conseil-général du département du Rhône à émettre le vœu de l'établissement d'une école des arts et métiers à Lyon; mais nous ne demandons pas pour notre localité un privilège. Ainsi que nous l'avons déjà démontré, il est urgent que dans toutes les grandes villes industrielles il y ait de pareils établissements.

C'est aujourd'hui, à 4 heures, qu'aura lieu l'intéressant exercice de l'institution des sourds-muets, si habilement dirigée par M. l'abbé Plasson.

Paris, 20 août 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Aristizabal, brigadier d'état-major au service de la reine Marie-Christine, est arrivé hier au soir à Paris. On le dit chargé d'une mission secrète auprès de M. Mendizabal.

— M. le contre-amiral Latruchte a été mandé au ministère de la marine. Il est arrivé hier à Paris. On croit qu'il aura le commandement d'une escadre.

— La police a arrêté hier au *Salon de Flore*, à la Courtille, vingt-huit repris de justice qui tous avaient rompu leur ban. Plusieurs d'entre eux sont accusés d'être les auteurs de divers vols commis à Paris depuis quelque temps.

— Le gouvernement s'occupe, dit-on, du soin de rétablir très-prochainement le siège d'une division militaire à Périgueux.

— On prétend que les bayadères n'ont consenti à danser sur le théâtre des Variétés qu'à la condition qu'on leur permettrait de faire paraître leur éléphant sur la scène.

— L'ouverture du théâtre de la Renaissance, à la salle Ventadour, aura lieu le 20 septembre prochain. La représentation se composera d'un drame de M. Victor Hugo. Le lendemain de l'inauguration auront lieu les débuts de Mme Thellon, dans un opéra intitulé *le Couvent de sainte Cécile*. Le libretto est de MM. de Brunswick et de Leuven; la musique est de M. Pilati, jeune compositeur très-connu en Angleterre.

— On a délivré à Malines, dans la journée de jeudi dernier, plus de 18,000 billets pour le chemin de fer.

— Une correspondance de Philadelphie publie le tableau suivant du commerce des Etats-Unis avec les diverses puissances du globe. Nous en extrayons ce qui a rapport à l'Angleterre et à la France pendant l'année 1837 :

ANGLETERRE.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Angleterre,	75,761,713 dollars.	55,177,220 dollars.
Ecosse,	2,375,899	2,350,294
Irlande,	508,556	347,699
	78,646,168	57,875,223
FRANCE.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Ports sur l'Océan,	20,521,496 dollars.	17,844,681 dollars.
Ports sur la Méd.,	1,562,118	1,845,957
Colonies franç.,	414,203	564,708

22,497,817 20,255,346
Balance au détriment des Etats-Unis, 2,242,471 dollars.
En 1836, les importations de France aux Etats-Unis s'élevèrent à 37,036,235 dollars, et les exportations à 21,441,200

— M. le général Leydet, député des Basses-Alpes, est parti de Marseille, le 18 août, avec Mustapha, pour se rendre à Perpignan, afin d'être témoins dans l'affaire du général Brossard.

— M. Aguado a proposé à la chambre de commerce de Dieppe un projet de banque locale. Le capital serait d'un million, avec la faculté réservée d'émettre des billets jusqu'à la concurrence de deux millions.

— On écrit de Naples du 4 août :
« Toutes mes conjectures concernant l'éruption du Vésuve se sont confirmées du 2 au 3 courant. Les éruptions ont continué avec une violence qui a occasionné des se-

venir à lui. Il reçut gaiement les visiteurs, et il se laissa de très-bonne grâce entraîner à une partie de chasse, et puis à un souper qui lui remit en mémoire ses plus belles caravanes. Depuis plus d'un an, Raimbaut n'avait bu de vin de Champagne et n'avait entendu parler de Paris. Ses compagnons lui racontèrent à l'envi les traits les plus saillants de la chronique parisienne, et l'ermite saluait d'une rasade chaque souvenir qui passait. Au plus fort de cette conversation, Paul de Mibray s'écria tout-à-coup :
— A propos, mon cher cousin, es-tu toujours amoureux?
— Amoureux?... de qui?
— Parbleu! cette question me rassure!... mais elle est singulière; convenez-en, Messieurs? Ce pauvre Victor ne se rappelle plus même l'invincible passion qui l'a réduit à se faire ermite!
— Tu veux parler de Mme de Monclar, dit Raimbaut d'une voix émue.

— Oui vraiment! Et puisque l'amour que tu avais pour elle s'est effacé de ton faible cœur... car tu ne l'aimes plus, n'est-ce pas?
Raimbaut fit un léger signe de tête.

— A la bonne heure! reprit Paul. Tu la reverrais donc sans danger? Eh bien! tu la reverras, car elle va venir.

— Ici?
— Ici, non, pas précisément; mais dans huit jours elle sera ta voisine. Tu dois te rappeler que Mme de Monclar est née dans ce pays, et c'est ici même, à Chemilly, chez ton père, que tu l'as vue pour la première fois, il y a bien des années.

— C'est vrai.
— Maintenant, dis-moi, mon cher ermite, es-tu sorti quelquefois de ton jardin? Es-tu promené dans les environs de ta retraite?

— Sans doute.
— En ce cas, tu sais que, sur le revers de la colline où est situé ton ermitage, il y avait jadis un couvent de religieuses, et que de ce couvent à demi ruiné on a fait il y a quelques mois

cousses de tremblement de terre. La lave était sortie du cratère, non loin du bord, et avait rempli tout le bassin supérieur. Pendant la nuit, cette ouverture se ferma, et il nouveau torrent de lave qui se dirigea vers le sud et se joignit ensuite au premier. Depuis 1821, on n'avait pas vu le volcan déployer une si grande activité; quel quefois les explosions étaient si fortes que tout semblait devoir s'écrouler. Dans la nuit du 2 au 3, les phénomènes prirent un caractère tout particulier; la science ne les a pas encore approfondis, et ils répandent une grande obscurité sur la constitution intérieure de la montagne. Aujourd'hui le volcan est plus tranquille. »

— On lit dans le *Journal de Bruges* :

« MM. Victor Hugo et Alexandre Dumas, ainsi que M. Rogier, gouverneur de la province d'Anvers, se fiant aux promesses du programme des fêtes, sont venus à Bruges pour en visiter les antiquités; mais grand fut leur désappointement : on s'est refusé à leur montrer les tombeaux de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, malgré l'exhibition d'une autorisation de M. Verhulst, échevin et marguillier. »

— On admire à Negworth, en Angleterre, un morceau d'antiquité remarquable : c'est un pain qui a plus de 700 ans d'existence. Ce pain faisait partie d'une concession de la couronne, sous le roi Jean, et il est resté depuis cette époque, avec tous les documents relatifs à cette concession, dans la famille des Soars d'Ambaston, dans le Derbyshire.

DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS GÉNÉRAL.

Le 20 août a eu lieu à la Sorbonne la distribution du prix du concours général entre les collèges de Paris et de Versailles. M. de Salvandy a ouvert la séance par une courte allocution en français, dans laquelle, rappelant aux élèves les noms des rois de France qui ont encouragé les lettres, il a exhorté la jeunesse des collèges à soutenir par son travail et son affection le trône et les institutions du pays.

M. Lodières, professeur suppléant de rhétorique au collège royal St-Louis, était chargé de prononcer l'indispensable discours latin.

Le prix d'honneur de philosophie (dissertation française) a été remporté par le jeune Chamblin, élève du collège royal d'Henri IV; celui de dissertation latine par le jeune Forcade de la Roquette, du même collège.

Le prix d'honneur de rhétorique (discours latin) a été remporté par le jeune Didier, du collège royal Louis-le-Grand; celui des discours français par le jeune Maunier, du collège royal de Bourbon.

Le jeune duc d'Aumale a obtenu, dans la classe de seconde, le troisième accessit d'histoire et le deuxième accessit de chimie. Ses camarades lui ont unanimement décerné l'honneur des fanfares, honneur exclusivement réservé aux prix.

Aucun membre de la famille royale n'assistait cette année à la distribution des prix.

On a remarqué l'absence de M. Victor Cousin dans les rangs du conseil royal de l'instruction publique.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Les lettres de Constantine que donne le *Toulonnais* font connaître la sensation produite par le départ du général Négrier et l'arrivée de son successeur. Les Arabes, qui jusqu'à présent payaient les impôts avec exactitude, s'en dispensent aujourd'hui. Un de nos cheicks, qui, le 30 juillet, arrivait à Constantine avec 1,500 fr. et 100 charges d'orge et de blé, s'en retourna des portes même de la ville quand il apprit que le général Négrier ne commandait plus. Le cheick de Ouled-Kepheh, ayant voulu continuer le paiement des impôts, a été tué par les hommes de sa propre tribu.

La lettre suivante, qui porte la date du 6 août, doit être reproduite textuellement. Elle sera une nouvelle preuve de la fatalité qui préside à tous les actes du pouvoir en Afrique.

« Constantine, 6 août.

« Peu de jours se sont écoulés depuis le départ du général Négrier, et certes il ne pouvait être mieux remplacé que par M. le général Galbois; néanmoins, l'horizon politique se rembrunit considérablement, et il est à craindre que sous peu les hostilités ne commencent avec vigueur. Achmet, sachant que celui qui seul faisait trembler toute la province, et l'avait forcé à la retraite, était parti, a de nouveau levé la tête et remue les tribus. Les Kabiles continuent à venir; mais ils s'éloignent bientôt s'ils savent que Ben-Aïssa fils est reçu par M. le général Galbois. Les autorités nommées par M. Négrier ont été confirmées par M. le maréchal; il a envoyé un fusil à l'aga Amalaoui, un autre au caïd du Sahel et un sabre magnifique au caïd des Smelas.

un élégant château.

— Je sais cela.

— Sais-tu aussi que ce château appartient à Mme de Navailac, la tante de Mme de Monclar, et que Mme de Navailac l'habite depuis six semaines?

— Je l'ignorais.

— Si tu n'étais pas le plus impoli des anachorètes, tu serais allé faire une visite à tes voisins de campagne, et Mme de Navailac l'aurait reçu avec les égards qu'elle doit à une victime de son adorable nièce.

— Mais sa nièce n'est pas au château?

— En ce moment, non; mais elle y sera avant peu. Ce n'est pas tout, et je vais te faire à présent et à cœur ouvert une confidence qui m'aurait coûté beaucoup, si tu avais conservé ta passion pour Mme de Monclar. Cet amour que tu as perdu, moi je l'ai gagné.

— Tu l'aimes?

— Eh! mon Dieu! oui. C'est un amour de famille. J'aurais pu comme toi me faire ermite, mais la vocation me manquait, et j'ai tout simplement prié la belle veuve de m'accorder sa main.

— Comment! tu veux l'épouser?

— Pourquoi pas? Mme de Monclar est un excellent parti; elle a vingt mille livres de rentes et elle en aura le double après la mort de sa tante. Ce mariage rétablira mes affaires qui sont un peu dérangées, je dois te l'avouer. La vie de garçon est si ruineuse!

— Mais Mme de Monclar a-t-elle accueilli ta demande?

— C'est à peu près convenu, et tout s'arrangera, je l'espère, pendant son séjour à la campagne.

La confiance de Paul jeta le trouble dans l'âme de Raimbaut. Il comprit que cet amour avec lequel il avait joué, et dont il s'était servi pour couvrir sa retraite, était devenu une réalité; en vain voulut-il le combattre et retrouver la paix de son cœur. Ses livres et son jardin, ses délassements d'autrefois, ne pou-

Faits Divers.

LE VOYAGE INTERROMPU. — Augustine Logeay, Flamande, à l'air honnête et presque candide, se présente avant-hier au bureau des messageries royales. Il lui faut une place pour Bruxelles; elle veut partir le soir même. On s'empresse de satisfaire au désir de la grosse fille, qui n'a pas de papiers, mais qui explique que, venue à Paris comme cuisinière, elle veut promptement retourner dans son pays, mécontente qu'elle se trouve dans sa condition.

Une fois le bulletin de diligence terminé, l'employé demande des arrhes; et alors Augustine Logeay tire d'une vaste poche, qui, amplement garnie comme elle l'est, ajoute encore à la rotondité de celle qui la porte, une belle cuiller à ragoût d'argent massif, qu'elle dépose sur le bureau en disant qu'elle paiera la totalité du prix de sa place avant le départ.

Le premier mouvement du commis, à la vue de ces arrhes de nouvelle espèce, fut d'éclater de rire; mais, réfléchissant bientôt sur la singularité du fait, il adressa quelques questions à la cuisinière. Frappé de son air embarrassé, et après l'avoir engagée à attendre quelques minutes, il envoya prévenir le commissaire, qu'il pria de se transporter sur les lieux.

À la vue du magistrat, la pauvre fille perdit toute assurance. Elle avoua qu'entrée depuis huit jours seulement au service du général B..., elle avait eu la coupable idée de s'emparer de son argentier, et de partir aussitôt après pour la Belgique. Le matin même, elle avait réalisé son projet, et elle se trouvait encore nanti de la totalité des objets qu'elle avait soustraits.

L'argenterie du général, en effet, s'est retrouvée au complet dans les poches et le sac de la cuisinière belge, que va renier sans doute comme indigne le corps si utile et si respectable des *cordons bleus*.

— Avant-hier, M. Baude, ex-préfet de police, passait près de l'église Notre-Dame, lorsqu'arrivé sur l'emplacement occupé autrefois par l'Archevêché, des gémissements étouffés, auxquels se mêlaient des imprécations de rage et de fureur, vinrent frapper son oreille. M. Baude se dirigea en toute hâte du côté d'où partaient ces cris, et il aperçut, dans une espèce de trou formé par l'inégalité du terrain, et que masquait encore la saillie d'un pilier de l'église, un homme qui s'acharnait avec furie à maltraiter une femme étendue à terre, et qui lui écrasait la tête à coups de talon de botte.

À l'approche de l'ancien préfet de police, cet homme, qui paraissait doué d'une grande force, enleva la malheureuse qu'il assommait ainsi, et, la soutenant avec vigueur au-dessus de sa tête, il se dirigea en courant du côté de la rivière, comme s'il avait eu l'intention de la jeter à l'eau. Mais, paraissant tout-à-coup se raviser, il la laissa retomber à terre de sa hauteur. M. Baude, indigné, saisit l'homme par le collet, et lui ordonna impérieusement de le suivre. Quelques personnes accouraient en ce moment et venaient lui prêter main forte.

Le coupable, conduit devant le commissaire de police du quartier du Palais-de-Justice, a été envoyé au dépôt de la préfecture, et sa victime transportée à demi morte à l'Hôtel-Dieu. (Gazette des Tribunaux.)

— On lit dans le *Patriote de la Meurthe*:

On nous écrit sous la rubrique de Vaucouleurs :

La nomination de M. l'abbé Menjaud à la place de coadjuteur de l'évêque de Nancy a produit dans tout le pays une sensation douloureuse. On ne se rappelle que trop les antécédents de M. Forbin-Janson et de son protégé; aussi entend-on partout fredonner l'air d'une chanson qui se chantait du temps des missions, et dont voici un couplet :

Quant à Menjaud, mon favori,
Il jouera bien son rôle;
Des coulisses il est sorti
Pour endosser l'étole.
Il dit que je suis un grand saint,
Qu'au ciel il voit la place
Que doit occuper saint Forbin
Après de saint Ignace.

— On nous mande de Laroque-Timbaud que cette contrée a été envahie ces jours passés par une irruption inopinée de serpents. Ces reptiles, dont quelques-uns étaient d'une prodigieuse grosseur, se montraient partout, dans les chemins, dans les champs, dans les jardins, dans l'intérieur des maisons, sur les toits, sur les arbres. On ne dit pas qu'ils aient fait aucun mal, mais ils ont causé une frayeur générale. On a pris toutes sortes de moyens pour s'en débarrasser; on leur a même fait la guerre à coups de fusil, et il en a été tué, nous a-t-on rapporté, une si grande quantité, qu'on a jugé prudent de rassembler les restes de ces animaux, dont le sol était jonché, et de les enfouir dans la terre, de crainte que des exhalaisons malfaisantes n'occasionnassent des maladies. (Memorial ajenais.)

Chronique judiciaire.

DERRIÈRE LES COULISSES. — Quand le public est dans la salle, le rideau ou la toile du fond lui cachent souvent des scènes plus comiques que celles qu'il est appelé à voir pour son argent. Ces

riches maintenant, plus riches que je ne l'étais avant mes folies! » La richesse ne changea pas le cœur de Raimbaut. Le lendemain du jour où il avait fait sa première découverte, Mme de Monclar arriva. Il n'y avait pas de temps à perdre, et il fallait profiter de l'absence de Paul. Raimbaut prit une bonne résolution; il eut une entrevue avec Mme de Monclar, et il fit ce que son cousin avait fait: il lui demanda sa main.

— Monsieur, répondit Mme de Monclar, il est trop tard. Vous m'avez étrangement compromise, il y a un an, avec une passion dont il vous a plu d'entretenir le monde, et dont vous ne m'avez jamais dit un mot. Après m'avoir rendue la fable de Paris, vous venez aujourd'hui faire une démarche qui m'honore, mais que je ne puis accueillir; car, je vous le répète, il est trop tard. J'ai pris des engagements avec M. de Mibray.

— Vous l'aimez donc?
— Voilà une question qui me paraît singulière si elle ne m'était adressée par un homme qui, long-temps séparé du monde, peut en avoir oublié les usages et les convenances. Raimbaut se retira avec ce congé. Il se livrait à son désespoir, lorsque Paul vint le voir.

— Mon cher Victor, lui dit-il, elle est arrivée! Je ne me présenterai chez elle que demain; mais ce soir je compte lui faire une valentrie. Nous irons tous à minuit lui donner une sérénade. Veux-tu être des nôtres?

On pense bien que Raimbaut refusa cette proposition. Il se renferma dans son ermitage et il s'abandonna à toute sa douleur et à toute sa colère.

« La coquette! disait-il, comme elle se venge! Elle ne serait pas plus cruelle, si elle savait que ma passion d'autrefois n'était qu'un jeu!... Maintenant que je l'ai revue, je sens que mon amour ne me quittera qu'avec la vie!... Que m'importe, sans elle, cette fortune que le hasard m'a donnée! » Et d'une main furieuse il frappait les murailles avec le marteau qui lui avait ouvert la demeure souterraine de l'ermite.

scènes d'intérieur ne sont pas toujours exclusivement comiques; il y a de tout: le sérieux, le tragique s'y mêlent quelquefois. On dirait que nos artistes dramatiques ont emprunté à leur bonne dague de Tolède, à leur épée de Venise, à leurs poignards catalans, des habitudes un peu trop guerrières.

Le 26 juillet dernier, on donnait sur un des théâtres du boulevard la 60^e représentation d'un mélodrame à grande pompe. L'un des acteurs, qui est en même temps l'un des auteurs de la pièce, était dans la salle pendant le premier acte; il voit son drame, cinquante-neuf fois applaudi par le public, accueilli par des rires, des chut! chut! et, faut-il le dire? par des sifflets. Lui-même n'était pas éloigné de trouver que le public avait raison; il avait peine à reconnaître son propre ouvrage. Savez-vous pourquoi? c'est que la machine théâtrale est singulièrement compliquée, et qu'il suffit du dérangement de la plus petite de ses parties pour arrêter ou gêner tout l'ensemble. Or, le chef des accessoires avait été changé, et celui qui le remplaçait n'ayant pas reçu le livre de la mise en scène, il s'en était suivi que toute la partie matérielle de la représentation manquait ou ne venait plus qu'à contre-sens. Ainsi, par exemple, il était question à chaque instant dans la pièce de vieux guerriers blancs sous le harnais, dont l'aspect vénérable devait impressionner les spectateurs; au lieu de cela que voyait-on? vingt-deux figurants de seize à vingt ans, sans barbe aucune, encore moins de cheveux blancs, et avec les cheveux noirs, blonds ou rouges que leur avait donnés la nature, et non le magasinier.

Ces 22 guerriers imberbes avaient conquis combien dirai-je de trophées sur les Sarrasins, et au moment de les déployer avec une noble fierté, voilà qu'ils défilent devant le public dans la position du quatrième officier de Malbrough: « Et l'autre ne portait rien. » Ce n'est rien encore. Une femme échevelée devait traverser la scène portant dans ses bras un enfant tout ensanglanté. On n'avait oublié qu'une seule chose, c'était l'enfant. L'actrice se précipite sur la scène les cheveux en désordre: l'honnête homme de la pièce la suit: *Mon enfant! mon enfant!* s'écrie-t-il à cet enfant qu'il était censé couvrir de ses baisers et de ses larmes, et qui jouait peut-être fort tranquillement au cerceau sur le boulevard. Aux spectateurs de l'amphithéâtre et des secondes, cette volonté paternelle de l'honnête homme pouvait faire quelque illusion: ils attendaient sans voir et pouvaient s'en fier à ses cris; mais les spectateurs de l'orchestre et du balcon ne pouvaient s'y tromper: il n'y avait devant eux qu'un grand-père *in partibus*, qui voulait bien être au désespoir. Jugez, à un tel spectacle, du désappointement de l'auteur.

Il descendit dans le cabinet du directeur, celui-ci accueillit ses plaintes et donna des ordres pour que la mise en scène des autres actes fût surveillée avec plus de soin. L'acteur-auteur veut assister lui-même à la pose des décors du deuxième acte, il voit placer sur le premier plan un prie-dieu qui ne devait se trouver que sur le dernier. Il appelle un garçon de théâtre et lui commande de réparer cette erreur. Le régisseur se trouvait là, le plus brave homme du monde, je vous jure, mais ce jour-là de mauvaise humeur; qui d'entre nous n'a pas ses mauvais moments? Le régisseur donc envoya promener très-énergiquement l'acteur-auteur, il s'ensuivit un échange de mots très-vifs; le régisseur leva la main, l'acteur-auteur se crut dans le cas de légitime défense, et porta un coup de poing.

Il avait eu tort, il ne tarda pas à le reconnaître. Dès le lendemain, il envoya demander des nouvelles de son adversaire. Il avait écrit une lettre de regrets, et avait chargé l'un de ses collaborateurs de la porter; mais il apprit que le régisseur avait déposé sa plainte. Dès lors il retira sa lettre, craignant qu'un mouvement qui chez lui parlait du cœur ne fût pris pour une lâcheté et ne parût lui avoir été arraché par l'effroi d'un procès correctionnel.

Le directeur et d'autres gens honnêtes intervinrent inutilement pour arrêter une affaire d'autant plus déplorable, qu'elle avait lieu entre deux hommes qui, à l'exception de ce petit moment de vivacité réciproque, n'ont cessé de vivre bien ensemble depuis six ans, et qui, à l'audience même, n'ont parlé l'un de l'autre que dans des termes de convenance et d'estime.

Le tribunal, à regret contraint de rendre jugement dans une cause qui n'aurait pas dû venir jusque dans son enceinte, après avoir entendu Me Hardy pour le régisseur, admettant des circonstances atténuantes en faveur de l'acteur-auteur, n'a condamné celui-ci qu'à 16 fr. d'amende, minimum de la peine.

M. le président a fait ensuite une allocution paternelle aux parties, les engageant à déposer, en sortant du prétoire, tout souvenir de ce petit différend, et à reprendre leurs habitudes de bienveillance mutuelle et de bons rapports.

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 22 août 1838. — 3^e représentation de M. Ligier. — HERNANI, drame.

GYMNASE-LYONNAIS.

Mercredi 22 août 1838. — 1^o PIERRE-LE-ROUGE, vaud. — 2^o KETTLI, vaud. — 3^o MATHIAS, vaud. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Tout-à-coup il s'écria: « Encore une porte! »

En effet, la veille, après avoir découvert son trésor, il avait suspendu ses recherches, et à côté de la riche cassette, il n'avait pas vu cette autre porte qu'il brisa, et qui lui ouvrit une sombre galerie dans laquelle il entra armé d'un flambeau.

Quand il revint un quart d'heure après dans la grotte, il était radieux. « Oh! oui, disait-il, je l'obligerai bien à se montrer moins rebelle!... Ermite, bon ermite, je te remercie! Si le chemin par lequel tu allais visiter les nonnes, tes saintes pénitentes, n'a pas été pour toi le chemin du ciel, ce sera pour moi du moins celui du bonheur. »

A minuit, Paul de Mibray et ses amis arrivèrent sous les fenêtres de l'appartement qu'occupait Mme de Monclar. Victor Raimbaut, vêtu d'une élégante robe-de-chambre, parut au balcon d'un boudoir qui touchait à l'alcove de la belle veuve, et il remercia les musiciens. De vives exclamations retentirent à son aspect; Mme de Monclar, réveillée par ce bruit, se leva, entra précipitamment dans le boudoir et se trouva face à face avec Raimbaut.

— Vous ici, monsieur!
— Oui, madame.
— Je suis perdue! Que va-t-on penser!... Oh! c'est une infamie!...

— Non, madame, tout s'arrangera. Vous avez eu tort de croire qu'une passion comme la mienne se laisserait décourager par un refus. Vous êtes perdue pour M. de Mibray, c'est vrai, mais vous voyez à vos pieds l'homme qui vous aime le plus au monde. Tendez-lui la main pour le relever, et présentez-le comme votre époux à ceux qui oseraient soupçonner votre vertu.

— Il le faut bien! répondit en soupirant Mme de Monclar. Et Raimbaut disait tout bas:

— O mon ermitage! on ne saura jamais tout ce que je te dois!
ERGIÈNE GUINOT.
(Courrier français.)

L'achem est aussi maintenu dans ses fonctions; mais il est en prison jusqu'après le départ de M. Négrier. Lorsqu'on eut ôté sa garde, il n'osa pas sortir de chez lui avant qu'on eût publié dans la ville qu'il était défendu de l'insulter. Hier il s'occupait à rendre ses comptes. Je n'ai pu savoir ce qui s'est passé dans le sein du conseil; mais je sais qu'on a fait chez lui une visite domiciliaire, et que l'on a trouvé ses malles faites, ses effets emballés et prêts à partir. Plusieurs ballots ont été défaits, et beaucoup d'effets volés; le califa a reconnu des bijoux appartenant à ses femmes. Il n'est question dans la ville d'un nouveau tour d'escroquerie. Parmi les objets saisis par lui se trouvait une bague en diamants; M. Falcon, le beau-frère de l'achem, l'avait eue entre les mains et l'avait remise avec les autres bijoux. Au moment de faire l'inventaire, ne retrouvant pas la bague, on la chercha, mais inutilement. Il proposa de fouiller l'achem, qui seul pouvait s'en être emparé. Se voyant pris, il la tira de sa poche et la rendit. Voilà l'homme à qui on renvoie le général le plus brave et le plus désintéressé.

Enfin, voici une nouvelle que nous croyons erronée, mais qui paraît trop d'importance, si elle était vraie, pour que nous ne devions pas en faire mention. Nous transcrivons encore une lettre de Constantine; celle-ci porte la date du 5 août:

« Constantine, le 5 août.

Depuis plusieurs jours, le bruit de la mort d'Abd-el-Kader s'est répandu dans la ville. Cette nouvelle a été apportée par les Arabes du dehors; il y a plusieurs versions; voici la plus accréditée: elle a été confirmée hier par un zouave qui, après avoir déserté de Blida, a servi pendant quelque temps dans les troupes de l'émir, sous les ordres de son kalifa El Barcani, qu'il n'a quitté qu'après la défaite dont je vais vous parler. Il nous a assuré que toutes les troupes sous les ordres d'El Barcani, ayant appris la mort de l'émir et la destruction complète de son armée, auraient pris la fuite.

Abd-el-Kader voulait aller à Ain-Madi, ville que l'on dit très-considérable dans le Sahara, à environ quinze journées de marche de Tlemcen, pour forcer Ouled-Tzidjini, chef de ces contrées, à se soumettre à lui. Tzidjini, prévenu des projets de l'astucieux pèlerin, vint à sa rencontre à deux journées de la ville, où il lui livra combat après l'avoir harcelé pendant plusieurs jours, lui enleva ses provisions d'eau et l'empêcha de les renouveler. Plus de 300 des siens, que l'on dit être de malheureux Koulouglis de Tlemcen, seraient morts de soif, et lui, atteint d'une balle dans la poitrine, aurait eu la tête coupée; un très-petit nombre aurait pu échapper et venir rejoindre le corps d'El Barcani, resté sur le confin du Sahara.

Les mêmes bruits avaient couru à Alger; on a bientôt cessé d'y croire, et nous ne voyons pas en quoi les nouvelles arrivées à Constantine mériteraient plus de confiance. Au surplus, la mort d'Abd-el-Kader, qui serait un événement de la plus haute importance pour les Arabes, ferait bien peu pour la colonie. Nos gouvernants sauraient agir de façon à se créer bientôt un autre Abd-el-Kader. Leur but est de nous resserrer dans quelques villes, sauf à parler plus clairement quand le pays sera fatigué de dépenses inutiles.

Tribunaux.

(Correspondance particulière du Censeur.)

COUR ROYALE DE PARIS.

(Chambre des appels de police correctionnelle.)

PRÉSIDENCE DE M. DUPUY. — Audience du 20 août.

Affaire des mines de Saint-Bérain et de Saint-Léger. — Prévention d'escroquerie. — Appel des actionnaires et du ministère public.

L'audience de la cour a encore été consacrée aujourd'hui aux plaidoiries.

Me Philippe Dupin, avocat de M. Auguste Cleemann, a présenté une réplique générale dans l'intérêt des prévenus. Il reconnaît que les actes qui ont amené la plainte ne sont pas des actes d'une parfaite probité, qu'il y a eu peut-être exagération, mensonge dans les annonces et prospectus; mais il soutient que dans l'affaire il n'y a pas eu les manœuvres frauduleuses qui seules peuvent constituer l'escroquerie. Tout ce qui est répréhensible n'est pas nécessairement puni par la loi. Les tribunaux correctionnels, a-t-il dit, ne doivent pas tout réprimer, ils ne doivent intervenir que lorsqu'il y a une nécessité sociale.

L'avocat a terminé en s'attachant à justifier les termes du rapport de l'ingénieur Virlet.

Sa plaidoirie a duré près de quatre heures.

Après une suspension de l'audience, M. Glandaz, substitut du procureur-général, a repris la parole, et soutenu de nouveau la prévention à l'égard des sieurs Blum, Auguste Cleemann et Virlet.

A cinq heures, Me Crémieux répliquait encore à M. l'avocat-général.

Il est probable que la cour renverra à un autre jour sa délibération et le prononcé de son arrêt.

Il cherchait une distraction, et il la trouva. — Un coup de marteau donné dans le fond de la grotte fit tomber une grosse pierre qui cachait la porte d'un caveau. La porte enfoncée, Raimbaut se trouva dans une petite chambre assez bien ornée, dans laquelle on voyait encore les restes d'un bon lit et quelques meubles confortables. — « Allons, dit-il, mon prédécesseur le saint ermite était un sybarite!... Que vois-je! de pantes mignonnes que Cendrillon n'aurait pas chaussées! Le caveau avait donc un bien petit pied! » Poursuivant sa curieuse exploration, Raimbaut aperçut une seconde porte. L'ermite avait un appartement complet. A côté de sa chambre était un cabinet amplement pourvu de bouteilles pleines. — « Du vin de cent ans! voilà de quoi rendre à mon cousin son souper de l'autre jour. » Derrière les bouteilles étaient rangés une douzaine de tonneaux. — « Encore du vin! » — Mais non; un des tonneaux sur lequel Raimbaut frappa rendit un son métallique. Raimbaut fit sauter le couvercle; le tonneau était rempli de pièces d'argent. Et il y en avait douze pareillement garnis. Ce n'était pas tout: un petit coffre scellé dans le roc se trouva plein de pièces d'or.

Raimbaut croyait rêver. — De l'argent! — de l'or! — une fortune qui lui tombait du ciel, ou plutôt qui sortait de la terre, et dont il se trouvait le légitime possesseur, car ce trésor était bien à lui! — « L'ermite aura quêté pour moi, dit-il; me voilà

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1688) Le vendredi vingt-quatre août mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place St-George, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commodes, secrétaire, bureau, glaces, lits garnis, buffet, pendule, linge de corps et de table, batterie de cuisine, etc. etc.
DEMARÉ.

(1689) **VENTE APRÈS DÉCÈS**
D'effets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur François-Xavier-Hippolyte Bourbon, rue de la Reine, 45.

Mardi vingt-huit août mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, rue de la Reine, 45, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur à la vente aux enchères et au comptant d'effets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur François-Xavier-Hippolyte Bourbon, en son vivant fabricant de tulles, consistant en commode, secrétaire, bois de lit, matelas, armoires, buffets, tables, chaises; métier propre à fabriquer des bas, un autre pour fabriquer du tulle; horloge, pendule, montre à boîte d'or, hardes et linge à l'usage d'homme, etc. Cette vente aura lieu à la requête de l'héritier bénéficiaire, et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en forme.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication.

Etude de M^e Couvert, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 30
ADJUDICATION DÉFINITIVE,
A L'AUDIENCE DES CRIÉS DU TRIBUNAL CIVIL DE LYON,
le samedi 25 août 1838,

D'un domaine situé à Chassagny, au lieu de la Prébende, dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Pierre-Abel Ratton, de son vivant fabricant d'étoffes de soie.

Il se compose d'une maison d'habitation et d'exploitation, d'un petit jardin, de vignes, pré, verger, luzernière, bois-taillis et saussaie, le tout d'un seul tènement de la contenance superficielle de 320 ares 84 centiares, soit 24 bichères 77 centièmes.

L'adjudication aura lieu au pardessus de la somme de 8,740 fr., montant de l'estimation de l'expert. (1687)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, 3.
Au vingt-cinq août mil huit cent trente-huit,
Adjudication définitive sur licitation et en deux lots, sauf une enchère générale,

D'une jolie maison de campagne toute meublée, située à Caluire, au lieu du Vernay, sur le bord de la Saône, pouvant former deux propriétés bien distinctes, dépendant de la succession de M. Billion, ancien juge de paix.

Estimation et mise à prix du 1^{er} lot, 30,196 f. 50 c.
Estimation et mise à prix du 2^e, 6,200 »

Total, 36,396 f. 50 c.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Givord, et à M^e Fournel, notaire à Lyon, place des Carmes.

On peut voir l'intérieur de la propriété le jeudi de chaque semaine. (1679)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Darmès, notaire, quai de Bondy, n° 165, à Lyon.
VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES
D'UNE MAISON
Située à Lyon, rue du Bœuf.

Le dimanche deux septembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication d'une maison avec un petit jardin, situés à Lyon, rue du Bœuf, près de la place Neuve. La maison est de la plus grande solidité, susceptible d'améliorations, et d'un revenu de 3,000 fr. par an. La proximité du nouveau palais augmentera sa valeur; elle sera cédée à un prix avantageux pour l'acquéreur.

S'adresser, pour les renseignements, et pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, à M^e Darmès, notaire. (1677)

(1685) A VENDRE.—Une belle propriété matrimoniale, consistant en vignes, terres et prés, située sur une grande route, à trois lieues de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), avec un joli château occupé par le propriétaire, construit et distribué dans le goût moderne, et renfermant dix-huit lits de maître. Il est bâti à mi-côte d'une éminence qui sépare la plaine de la montagne, dans un pays riche et giboyeux où sont répandues les plus belles habitations de la côte chalonnaise.

La propriété compte dans ses dépendances quinze logements de cultivateurs et vastes cuvages, cours, magasins, grangeages, étables, colombier, remises, écuries pour vingt chevaux, jardins anglais et potager, réservoirs, pelouses, terrasses d'où la vue s'étend jusqu'aux montagnes de la Suisse.

On justifiera d'un revenu de 13,000 fr. La vente pourra comprendre l'ameublement du château.

S'adresser à M^e Masson, notaire à Chalon-sur-Saône, et à M^e Laforest, notaire à Lyon.

ANNONCES DIVERSES.

(5032) A VENDRE pour cause de départ.—Une maison bourgeoise très-vaste, cour et jardin, de la contenance de deux bichères, en partie clos de mur, situés à Genay, près Neuville-sur-Saône, appartenant à M. Damour.
S'y adresser.

(8004) A VENDRE.—Une action et des parties d'action dans une exploitation de charbon à Rive-de-Gier.
S'adresser à M. Oddos, arbitre et expert en affaires contentieuses, rue Buisson, n° 17.

(5045) A VENDRE, pour cessation de commerce.—Un ancien fonds de porcelaine, faïence, verrerie et cristaux. On donnera toute facilité pour le paiement.
S'adresser rue Dubois, n° 16.

(5006) A VENDRE pour cause de maladie.—Fonds de ferblantier, situé rue St-Jean, 26.—S'y adresser.

(5042) A VENDRE.—Un fonds de magasin situé dans la rue Neuve, à Givors, faisant l'angle de la rue de l'Eglise.
S'adresser à M^{me} veuve Vincent, tenant ledit fonds.

(5051) A VENDRE pour cause de maladie.—Un bon fonds d'épicerie, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.
S'adresser à MM. Thevenet frères, liquoristes, quai Bon Rencontre, n° 64.

(5056) A VENDRE.—Jolie voiture, cheval et harnais, pour un prix avantageux.
S'adresser hôtel de France, rue Pisay.

(5052) A LOUER de suite.—Chambres, boutique, grande cave et chantier, situés à la Gare de Vaise.
S'adresser à M. Chardon, sur le bassin de la gare.

(5047) Un jeune homme de trente ans, sachant lire et écrire, connaissant un peu le calcul, désirant trouver un emploi de confiance ou de garçon de peine, donnera tous les renseignements désirables.

S'adresser chez M^{me} veuve Delorme, rue du Commerce, n° 30, au 5^e.

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.

Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.

DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

MAIRIE DE LA COMMUNE DE VAISE.

ADJUDICATION

Au rabais, sur soumissions,

L'ÉCLAIRAGE DE LA COMMUNE

PAR LE GAZ.

Le maire de la commune de Vaise
DONNE AVIS

Que le vendredi 31 août prochain, à une heure de relevée, il sera procédé, dans l'une des salles de l'hôtel de la mairie, à l'adjudication sur soumissions de l'éclairage au gaz de la commune.

Cette adjudication aura lieu, aux termes de l'article 16 de la loi du 18 juillet 1837, pardevant le maire, assisté de deux membres du conseil municipal, et en présence du receveur municipal.

Les entrepreneurs qui désireront se rendre adjudicataires dudit éclairage, sont invités à prendre connaissance du cahier des charges, dûment approuvé, qui est déposé au secrétariat de la mairie, et qui leur sera communiqué, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les soumissions devront être sur papier timbré et cachetées; elles énonceront les noms, prénoms et demeures des entrepreneurs qui s'engageront à se conformer en tout point aux clauses et conditions dudit cahier des charges.

L'adjudication sera tranchée en faveur de la personne qui offrira le plus de garanties pour la bonne exécution des travaux, le plus de responsabilité pour la régularité du service, et le rabais le plus avantageux sur le prix de l'éclairage, fixé par le cahier des charges à cinq centimes pour un bec de gaz brûlant pendant une heure.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il ne possède les conditions requises sous les rapports de capacité et solvabilité, et s'il ne justifie pas avoir versé à la caisse du receveur-général du département du Rhône un cautionnement de trois mille francs.

Les soumissions seront reçues à la mairie aux jours et heures ci-dessus indiqués, jusqu'au 30 août inclusivement, passé lequel terme elles ne seront point admises. Cette clause est expresse et de rigueur.

Fait à Vaise, le 18 août 1838.

Le maire par intérim, CHAVANNE. (7081)

(5046) Un jeune homme de la classe de 1837, ayant tiré au 2^e canton de Lyon (libéré), désirerait trouver à substituer un jeune soldat du même canton, à un prix modéré.
S'adresser chez M. Bernard Huet, horloger, rue des Célestins, 8, à l'entresol.

(5055) On demande un jeune homme pour s'occuper sur place et en voyage de la vente d'articles avantageux.
S'adresser rue de la Préfecture, 10, à l'entresol.

GUÉRISON DES MALADIES Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

Eaux de ST-ALBAN.

La contrefaçon des eaux de St-Alban est presque générale maintenant; et, pour mieux mentir au public, on contrefait jusqu'à la marque qui constitue le cachet de l'établissement. Tous ceux donc qui tiendront à n'être pas dupes de cette indigne tromperie, sont prévenus que le dépôt général de la place St-Jean est le seul qui offre toutes les garanties contre la contrefaçon. (5030)

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon.—A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 21 AOUT.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	CODR DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,700	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,	"	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	"	1,010
450	2,000	Idem.	Ponts de la Feuillée,	2,255	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	470	
2,360	1,000		Pont et gare de Vaise	830	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin)		
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, Ce Perrache,	2,500	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	975	
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,275	
350	600		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	790	
400	700		Eclair. gaz (Dijon),	890	
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	"	
180	2,000	Idem.	Paq. à vap ^r (Lyon à Chalon),	"	
134	5,000	Idem.	Gondoles à vap ^r sur Saône, marc.,	"	
400	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère),	52,250	
2,200		Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,575	
240	5,000	par an.	Moulins à vap ^r de Perrache,	4,750	
	1,000	Juin et Déc.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier,	1,060	
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,660	
1,500	800	Juin et Déc.	Mines Grangette et Culatte, Compe des mines de l'Union,	1,050	

BOURSE DE PARIS DU 20 AOUT.

La bourse était encore d'une nullité complète, et la rente était assez faible. On disait que les négociations relatives aux affaires hollandaises avaient pris une tournure très-défavorable. Les actions Lafitte ont fléchi aujourd'hui à 5,000, mais elles se tenaient bien à ce cours.

La dépêche télégraphique annonçant la défaite de Cabrera a produit fort peu d'effet sur la rente active.

Il y avait quelques demandes en chemins de fer au commencement de la bourse; mais ils ont un peu fléchi plus tard.

Cinq pour cent.	111 80	111 80	111 80	111 80
— fin courant.	111 80	111 80	111 80	111 80
Quatre pour cent.	80 95	80 95	80 90	80 90
Trois pour cent.	81	81	80 95	80 95
— fin courant.	81	81	80 95	80 95
Rentes de Naples.	99 85	99 85	99 89	99 89
— fin courant.	99 85	99 85	99 89	99 89
Caisse hypothécaire.	800			
Actions de la banque.	1250			
Quatre canaux.	560			
Empiunt d'Haiti.	560			